

PV Conseil Municipal du 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **14 décembre** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06/12/2023 s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **17h00**, sous la présidence du maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENTS:

Nathalie BARNY, Maria CERQUEIRA, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD (arrivé à la Q2-2), Luc GABETTE (arrivé à la Q3), Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, Josiane LEFORT, André RAVET.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Frédéric CHALEIX (applicable à partir de la Q3), Françoise TOMAS,

ABSENT(S) (sans procuration): Christelle VIARD, , Paula GABORIAU.

Secrétaire de séance désignée : Nathalie BARNY

Le Conseil s'est déroulé en public, début de séance à 17h00

POUR VOTE

POINT		POUR	10
N°1	Validation du PV de la réunion du 16 novembre 2023	CONTRE	0
14 1		ABSTENTION	0

Après différents échanges, des modifications sont demandées en séance.

Le maire fait procéder au vote.

Le compte rendu est alors validé à l'unanimité des présents + 1 procuration, avec les modifications demandées.

	SUBVENTIONS DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)	POUR	11
	2024 : DEMANDES DE SUBVENTIONS.	CONTRE	0
POINT N°2	REFECTION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE D'UN USAGE LOCATIF. 2) REMPLACEMENT DES 2 PANNEAUX LUMINEUX DE COMMUNICATION.		
	2) REMPLACEMENT DES 2 PANNEAUX LUMINEUX DE COMMUNICATION. Rapporteur : Dominique CHAMBON	ABSTENTION	0

1) Le Maire indique que ce point fait suite à la visite de la sous-préfète ; la réhabilitation est dans un but de location commerciale.

Dominique JARDIN rappelle qu'il y a quelques mois, un projet de club de jeunes était prévu dans ce local et demande à quel usage professionnel il est destiné.

Le Maire réoriente le projet des jeunes au local du Jardin de la Palène (à la place de l'association de pétanque) et à 2 pistes commerciales mais ne veut pas en faire part à l'assemblée délibérante.

Nathalie BARNY demande ce qu'il en est pour le bâtiment de la poste, qui a nécessité environ 30 000 € de travaux et qui génère des frais de fonctionnement (électricité, chauffage..)

Le Maire : cette habitation ne sera louée qu'à une famille d'au moins 4 personnes.

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote :

Vote : unanimité des votants (10 votants)

Arrivée de Patrick GIBAUD

2) Remplacement de deux panneaux d'informations

Dominique JARDIN demande ce qu'il est fait des anciens panneaux ?

Le maire : il n'y a plus de maintenance et ne seront pas réparable en cas de panne.

Josiane LEFORT demande s'il ne pourrait pas être réutilisable autrement ?

Frédéric GAILLARD précise que dans le prix de nouveaux panneaux est inclus le démontage et le recyclage.

Le Maire précise que pour bénéficier d'une subvention le dossier est à déposer avant le 15 décembre. Pour Maria CERQUEIRA il va être acheter de nouveaux panneaux juste pour avoir une subvention. Le Maire précise que les nouveaux panneaux sont très différents.

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote :

Vote : Unanimité des votants (11 votants)

	BUDGET: AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET	POUR	13
POINT	MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE BUDGET 2024.	CONTRE	0
N°3		ADSTENTION	
	Rapporteur : André RAVET	ABSTENTION	U

Arrivée de Luc GABETTE

BUDGET PRINCIPAL:

Chapitre	Prévus (BP)	Prévus (BS +		
		DM)	TOTAL	25%
20 -	0	1 000	1 000	250
Études/Immobilisatio				
ns incorporelles				
21 – Immobilisations	298 300	183 000	481 300	120 325
corporelles				
23 – Immobilisations	779 723.65	-130 697.20	649 026.45	162 256.61
en cours				
45 – Opérations sous	0	0	0	0
mandat				
TOTAL	1 078 023.65	53 302.80	1 131 326.45	282 831.61

BUDGET ASSAINISSEMENT:

Chapitre	Prévus (BP)	Prévus (BS + DM)	TOTAL	25%
20 -	1 000	0	1 000	250
Études/Immobilisatio				
ns incorporelles				

21 – Immobilisations	15 000	0	15 000	3 750
corporelles				
23 – Immobilisations	317 869.10	0	317 869.10	79 467.28
en cours				
45 – Opérations sous	0	0	0	0
mandat				
TOTAL	333 869.10	0	333 869.10	83 467.28

André RAVET rappelle que comme chaque année c'est autoriser le maire, de pouvoir investir dans la limite de 25% des crédits du budget précédent. avant d'établir le budget 2024,

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote :

Vote : unanimité des votants (13 votants)

	CHAUFERNE BOIC A A DORTION DI CONTRAT D'A DROQUEIONNEMENT DE	POUR	13
POINT	CHAUFFERIE BOIS, : ADOPTION DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DES PLAQUETTES BOIS POUR LA SAISON DE CHAUFFE 2023-2024 (PJ)	CONTRE	0
N°4	Rapporteur : Rémi GRENOUILLET	ABSTENTION	0

Nathalie BARNY demande si le contrat est identique à celui de 2023 ? Rémi GRENOUILLET : oui et révèle que le prix est en augmentation d'1,50 € HT.

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote.

Vote : Unanimité des votants

	PERSONNEL COMMUNAL	POUR	13
	1) AUTORISATION ANNUELLE POUR L'ANNEE 2024 DE RECRUTEMENTS	CONTRE	0
POINT N°5	D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE D'UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN FONCTIONNAIRE (ARTICLE L.332-13 DU CGFP) ET EN APPLICATION DES ARTICLES L.332-23-1 ET 2 DU MEME CODE 2) CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET, SUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATSEM A COMPTER DU 01 MARS 2024, SUITE AU DEPART EN RETRAITE DU TITULAIRE DU POSTE. 3) CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET, SUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES A COMPTER DU 01 MARS (EMPLOI VACANT DEPUIS LE 01/04/2023) Rapporteur : Dominique CHAMBON	ABSTENTION	0

1) Pas de question

Le Maire fait procéder au vote

Vote: Unanimité des votants

2) Le poste est à 30 heures annualisées et fait suite à un départ en retraite au 28/02/2023.

Maria CERQUEIRA et Nathalie BARNY demande pourquoi ce poste n'est pas à 35 heures comme auparavant ?

Josiane LEFORT : il est difficile pour un agent d'avoir une semaine de 40h de travail. Elle précise que sur ce poste 1h1/2 de ménage est enlevé pour être affecté à un autre agent.

Pour Maria CERQUEIRA c'est moins bien et cela crée de la précarité.

Dominique JARDIN demande s'il y a déjà quelqu'un de prévu ? Josiane LEFORT : ce poste n'est à pourvoir qu'en 2024.

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote.

POUR	12
CONTRE	1
ABSTENTION	0

Vote : pour 12 voix pour / 1 Contre (Maria CERQUEIRA) Approuvée à la majorité

3) Poste à 26/35ème Date d'effet : 01/03/2024 / activité cantine, ménage des bâtiments communaux, surveillance de la cour à la sortie de la cantine.

André RAVET précise que le contrat initial était de 29 heures.

Nathalie BARNY demande pourquoi avoir tant attendu pour procéder à cette vacance et Maria CERQUEIRA fait remarquer que le statut de caisse de retraite ne sera pas le même.

Josiane LEFORT : cela demande du temps pour établir les missions et faire l'état des lieux.

Nathalie BARNY remarque que la fiche de poste définie va être modifiée.

Maria CERQUEIRA demande à voir les fiches de poste qui doivent passer en CST (Comité Sociale et Technique)

André RAVET indique que l'ancien agent en cuisine était à 35 heures et ne les faisait plus.

Maria CERQUEIRA fait remarquer que la gestion des heures dépend de l'employeur et s'étonne de ce point, alors même que son CET (Compte Epargne Temps) était au maximum.

André RAVET indique que la pesée des postes pour les fiches de fonction n'est pas toujours facile à réaliser. Et souhaite ajouter qu'en 2023 il y a eu une forte augmentation des activités en externalisation auprès de l'association Pouce Travail.

POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote.

Vote :12 voix pour / 1 abstention : Maria CERQUEIRA Approuvée à la majorité

POINT	SALLES COMMUNALES: ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATIONS DES	POUR	13
	SALLES COMMUNALES (SALLE DES FETES, GYMNASE ETC) ET DES BARNUMS	CONTRE	0
N°6	COMMUNAUX, APPLICABLES AU 01 JANVIER 2024.		
		ABSTENTION	0
	Rapporteur : Josiane LEFORT		

Document des nouveaux tarifs donnés en séance

Maison des Associations : il devra être rédigé un règlement intérieur.

Frédéric GAILLARD demande ce qu'il en est au niveau tarification pour les associations qui utilisent les salles chaque semaine (ex : salle des glaces) ?

Josiane LEFORT indique que l'utilisation est gratuite la semaine et payante le week end par manifestation.

Frédéric GAILLARD souhaite faire repréciser ce point ; à savoir une association qui fera un évènement pendant la semaine, sera gratuite ou payante ? exemple : jeu de société chaque mercredi.

Josiane LEFORT redit que la semaine l'utilisation de la salle des glaces est gratuites.

La gratuité est du lundi au jeudi pour la salle des glaces sauf réservation payante.

Les associations auront une gratuité par an toujours sur la salle des glaces.

Une réflexion se fera sur un forfait chauffage + électricité.

Nathalie BARNY fait remarquer qu'il n'y a pas de forfait électricité + chauffage sur les tarifs.

André RAVET précise que cela ne pourra se faire qu'en fonctions des consommations.

Josiane LEFORT indique qu'il y a une erreur sur la location gymnase et va le rectifier.

Nathalie BARNY demande ce qu'il en est pour la gendarmerie qui semble pouvoir utiliser le gymnase à convenance.

Josiane LEFORT précise qu'il y aurait un planning d'utilisation les concernant mais qu'à ce jour elle n'en dispose pas.

Le parquet extérieur très abimé est à changer.

Dominique JARDIN demande qu'il y a un état des lieux pour les kits et Maria CERQUEIRA les trouvent vieillissant ?

Rémi GRENOUILLET: oui avec cautions.

Sans question complémentaire, le maire fait procéder au vote

Vote :unanimité des votants.

	VIDEOSURVEILLANCE / VIDEO PROTECTION: AUTORISATION DE DEBUTER	POUR	11
POINT	L'ETUDE POUR UNE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SUR LA COMMUNE	CONTRE	2
N°7	Rapporteur : Dominique CHAMBON	ABSTENTION	0

Diaporama présenté en séance

Le maire indique qu'une pré étude a déjà était faite et qui concernerait la route de la Chapelle, route de Limoges.. Ce qui ferait 3 à 6 caméras.

Nathalie BARNY demande quel système pour la commune, car les obligations ne sont pas les mêmes ? Le maire : cela peut être les 2.

Patrick GIBAUD ne comprend pas bien ce qu'il est demandé à l'assemblée délibérante puisque l'étude préalable est déjà faite et demande qu'en pensent les habitants ?

Dominique JARDIN ajoute de demander l'avis aux parents également.

Nathalie BARNY demande avec quelles autorisations et dans quels buts, des caméras de chasse ont été installé sur la mairie ?

Rémi GRENOUILLET: c'est normal, parce qu'il y a des dégradations faites par des jeunes.

Maria CERQUEIRA demande si l'étude est payante et si oui combien cela va coûter ?

Le maire : la demande qui est faite au conseil municipal de ce soir, est pour autoriser une étude, avec une trame de la gendarmerie.

Nathalie BARNY demande s'il y a aura des appels d'offres ? Le maire apporte les précisions suivantes :

• 1^{er} temps : vote pour autoriser l'étude

- 2ème temps : choisir un bureau d'étude
- 3ème temps : solutions, prix, mise en place.

Maria CERQUEIRA demande si cela va avec la présentation lors du dernier CM par la gendarmerie du dossier voisins vigilants ?

Le maire : non, c'est un autre dossier.

Nathalie BARNY propose de faire un référendum auprès de la population ?

Le maire : à voir.

Patrick GIBAUD précise qu'en validant l'étude, ce n'est pas la validation de la décision de mettre en place ce système. Il trouve que c'est réducteur de faire prendre cette décision uniquement par la conseil municipal. Dans la chronologie, il aurait dû être demandé l'avis aux habitants, ce qui n'est pas respecté.

Pour Maria CERQUEIRA, Luc GABETTE et Nathalie BARNY s'il y a pertinence sur les biens communaux ce n'est pas le cas sur la voirie, et regrettent que cela n'est pas été évoqué avant cette séance.

Le maire répond qu'il n'est pas opposé à une réunion publique sur ce sujet avant le vote par le conseil.

Luc GABETTE précise que cela n'engage en rien de consulter pour une étude, mais si c'est pour mettre en place 3 caméras ça n'est pas très utile. Il précise également que seul la gendarmerie est habilité à visionner les enregistrements.

Patrick GIBEAUD demande quel est le coût de fonctionnement ? Pour Dominique JARDIN il est nécessaire de prendre l'avis des habitants.

Sans question complémentaire, le Maire fait procéder au vote

Vote: pour 11 voix pour / 2 voix contre: (Patrick GIBAUD + Frédéric CHALEIX)

POINT N°8	GARDERIE PERISCOLAIRE: MODIFICATIONS DES TARIFS DE L'ANNEE SCOLAIRE	POUR	13
	2023/2024 DELIBERE LE 27/07/2023 APPLICABLES AU 01/01/2024	CONTRE	0
	Rapporteur : Dominique CHAMBON	ABSTENTION	0

Rappel des tarifs par Madame LEFORT votés.

Nathalie BARNY demande si nous avons des contraintes d'encadrement compte tenu du nombre d'enfants ?

Josiane LEFORT : non à aujourd'hui ; nous sommes astreint à la sécurité des enfants. Si nous déclarons cette garderie il y aurait des fonds de la CAF qui seraient attribuer avec un tarif social et des obligations d'encadrement.

Vote : Unanimité des votants

POUR INFORMATION

POINT	QUESTIONS ORALES (ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR)
N°9	

Pas de question

POINT N°10	QUESTIONS DIVERSES

Patrick GIBAUD:

a) Dans la rubrique questions diverses afférentes au conseil municipal du 14 décembre 2023, je souhaiterais avoir une explication concernant les décisions d'entretien des chemins communaux , leurs fréquences et les choix. Précisions lors du conseil.

Réponse de Rémi GRENOUILLET : l'entretien se fait par rotation et un programme est établi.

b) Je souhaiterais également une argumentation sur le bien-fondé de l'entretien de la source qui sort en contrebas de la route de la Mazaurie(presque en face de la maison Jacquet) sachant que la dangerosité de l'accès à celle-ci est évident (aucune signalisation) . A qui profite cette dépense ? quel en est le bénéfice pour la commune?

Réponse de Rémi GRENOUILLET : l'entretien est fait par les agents techniques.

Lug GABETTE précise que c'est un ancien bassin à poissons, que la parcelle a été donné à la commune et mis en valeur par l'association des vieilles pierres.

Pour Patrick GUIBAUD le fait de l'entretenir suscite la curiosité, avec des gens qui s'y arrêtent et que cela est un réel danger pour la commune.

Le maire va faire mettre en place des panneaux danger pour informer.

c) Pourrons-nous également parler des nouveaux choix d'orientation de la commune qui envisage des travaux de réfection de logements communaux à des fins de locations. Est-ce que nous allons être gagnant à dépenser de l'argent dans la réfection de l'ancienne agence immobilière ?

Pour le maire, il s'agit de faire de ce bâtiment une location commerciale.

Pour Patrick GIBAUD et Nathalie BARNY, qu'en est-il du logement de la poste, qui aujourd'hui a coûté environ 30 000 € de travaux de réfection, et qui coûte chauffage et en électricité ? Ce logement sera attribué à une famille ayant 2 enfants et précise que les locations se font avec les mêmes garanties que pour des propriétaires privés. Le loyer serait d'environ 600 €

Dominique JARDIN réitère sa demande pour faire des vœux, rencontrer la population pour plus de convivialité.

Le maire répond qu'avec l'épidémie de Covid en cours, cela parait difficile ; réponse à venir.

Départ de Josiane LEFORT à 19h

POINT	POUR INFORMATION A) DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°11	B) COMMUNAUTE DE COMMUNE.

a) lecture est faite par André RAVET :

COMPTE-RENDUS DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5217-10-6 DU CGCT

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération n°2020/041 du Conseil Municipal lors de sa session ordinaire du 19 juin 2020,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1) Décision n°2023/013 du 24/11/2023

Portant travaux de Changement de deux portes a l'ecole maternelle (couloir + salle de motricite) pour un montant HT de 7 414€ a JMC Menuiserie, Cussac.

2) <u>DECISION N°2023/014 DU 05/12/2023</u>

Portant Refection du système d'assainissement à la Mazaurie : Realisation d'une inspection televisuelle complementaire prealable au travaux de refection du système pour un montant de 1 450€ HT soit 1740€ TTC

b) pas d'information suite départ de Josiane LEFORT, élue Com Com., pour réunion de cette dernière.

Fin de séance à 19h15.

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescription de l'article L.2121-26 du CGCT.

La secrétaire de séance.	Le Maire.
Nathalie BARNY	Dominique CHAMBON